

0250007X
ACADEMIE DE BESANCON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE VICTOR HUGO
1 RUE REMBRANDT
25052 BESANCON CEDEX
Tel : 0381419888

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 28

Année scolaire : 2016-2017

Nombre de membres de la CP : 12

Quorum : 7

Nombre de présents : 8

La commission permanente

Convoquée le : 26/01/2017

Réunie le : 06/02/2017

Sous la présidence de : Dominique Charbonnier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le code des marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 24/11/2016 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La commission permanente autorise le chef d'établissement à signer la reconduction du contrat d'enlèvement des ordures ménagères par la société Nicollin.
Coût annuel: 24580 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	8
Pour :	8
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0